

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 7 juillet 2021*

## Projet de loi

**ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève et aux investissements liés à la pandémie de coronavirus**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit supplémentaire d'investissement**

<sup>1</sup> Un crédit de renouvellement de 28 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) supplémentaire à la loi 12464 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs est ouvert pour divers investissements de renouvellement liés aux bâtiments et pour les investissements liés à la pandémie de coronavirus.

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

#### **Investissements COVID**

– Travaux de séparation des flux COVID-non COVID aux urgences	900 000 francs
– Equipements liés au coronavirus	7 423 000 francs
	<hr/>
	<b>8 323 000 francs</b>

#### **Bâtiments propriété de l'Etat**

– Regroupement des unités forensiques du milieu ouvert	3 500 000 francs
– Sécurisation du tunnel de Beau-Séjour	6 000 000 francs
– Rénovation de la route de Belle-Ideé	4 000 000 francs
	<hr/>
	<b>13 500 000 francs</b>

**Bâtiments propriété des HUG**

– Rénovation des friches suite aux déménagements des laboratoires à Batlab	3 177 000 francs
– Nouvel accueil Cluse-Roseraie	3 000 000 francs
	<hr/>
	<b>6 177 000 francs</b>

**Total** **28 000 000 francs**

<sup>3</sup> Ce crédit prévoit une subvention d'investissement de 14 500 000 francs et des propres investissements de 13 500 000 francs compte tenu de la convention relative au remaniement parcellaire validée par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2018.

**Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement supplémentaire est ouvert dès 2021. Il est inscrit sous la politique publique K – Santé.

<sup>2</sup> Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

**Art. 3 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement de l'Etat ou des Hôpitaux universitaires de Genève.

**Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

### **1. Contexte**

Le présent crédit de renouvellement vient en complément de la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux Universitaires de Genève, du 13 septembre 2019.

Il a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF; rs/GE D 1 05), et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI; rs/GE D 1 05.06).

La loi 12464 a pour but de maintenir et rénover les immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) dans un objectif de préserver leurs valeurs ainsi que d'assurer le renouvellement des équipements biomédicaux, logistiques et informatiques des HUG sur la période 2020 à 2024.

Le financement complémentaire demandé dans le présent projet de loi à hauteur de 28 000 000 francs vise 3 objectifs :

- financer les équipements qui ont été acquis dans l'urgence pour répondre aux besoins des patients atteints du COVID, en particulier aux soins intensifs;
- financer les investissements nécessaires à l'adaptation des urgences pour séparer de manière pérenne le flux des patients COVID et non-COVID;
- réaliser 5 projets immobiliers prioritaires afin de satisfaire aux besoins relatifs à l'amélioration de la qualité de la prise en charge, du confort et de la sécurité des patientes et des patients qu'il est impossible de financer par le crédit de renouvellement existant compte tenu de l'importance des autres besoins en rénovation pour le maintien des activités hospitalières et la sécurité des patientes et des patients et des collaboratrices et des collaborateurs. Par ailleurs, le montant par objet de ces 5 projets immobiliers, chacun relatif à du renouvellement, est inférieur au seuil au-delà duquel le dépôt d'un crédit d'ouvrage est nécessaire.

Le présent crédit complémentaire représente environ un tiers de l'enveloppe budgétaire du crédit de renouvellement initial dévolue aux bâtiments (L 12464).

## **2. Equipements et travaux engagés dans le cadre de la pandémie de coronavirus**

Les HUG ont dû recourir à l'achat d'équipements en urgence dès le début de la pandémie de coronavirus, afin de répondre aux besoins liés à l'afflux massif de patientes et de patients atteints du COVID-19. Le montant des équipements achetés s'élève à 2 053 000 francs.

Les HUG sont en négociation avec l'armée suisse afin d'acquérir 60 appareils respirateurs reçus pendant la crise et pour stocker le reste. Les appareils stockés seraient maintenus par les HUG et disponibles sur requête fédérale pour d'autres cantons. Les établissements de soins genevois disposeraient ainsi d'une réserve d'appareils. Au total il est question de plus d'une centaine d'appareils d'aide respiratoire pour Genève. Le montant des appareils respirateurs à acquérir s'élève à 4 000 000 francs pour le compte des HUG.

Enfin, des dépenses ont dû être engagées dans l'urgence pour le bon fonctionnement des systèmes d'information avec l'achat de licences et serveurs pour un montant de 1 370 000 francs.

De plus, l'expérience vécue pendant la crise sanitaire incite les HUG à revoir le périmètre du projet de rénovation et réorganisation des urgences en cours. Il s'agit de modifier la zone Accueil-Tri et la liaison Accueil-UUA afin de séparer de manière pérenne les flux de patients COVID et non-COVID.

Le montant des travaux engagés s'élève à 900 000 francs.

Au total, les travaux et équipements engagés dans le cadre de la pandémie de coronavirus s'élèvent à 8 323 000 francs.

## **3. Cinq projets immobiliers prioritaires non financés par le crédit de renouvellement initial**

Le présent projet de loi est destiné à mettre à disposition des HUG les moyens financiers leur permettant de réaliser 5 projets prioritaires à savoir le regroupement des unités forensiques du milieu ouvert (RUFO), la sécurisation du tunnel de Beau-Séjour, la rénovation de la route de Belle-Idée, le nouvel accueil Cluse-Roseraie, la rénovation des friches suite aux déménagements des laboratoires dans le bâtiment nommé Batlab.

Le report après 2024 ou la réalisation partielle de chacun de ces projets serait préjudiciable compte tenu des impératifs liés à la sécurité, tant pour les patientes et les patients que les collaboratrices et les collaborateurs, des missions fixées par l'Etat aux HUG ainsi que de la nécessité pour l'institution de renforcer sa compétitivité et son attractivité.

Le schéma directeur immobilier des HUG, en cours d'actualisation, présente les lignes directrices de la planification des bâtiments hospitaliers de 2020 à 2024. Il repose sur 6 objectifs stratégiques :

- améliorer le confort de séjour et la sécurité des patientes et des patients et les conditions de travail des collaboratrices et des collaborateurs;
- recenser les bâtiments qui ne répondent plus aux normes de sécurité, de consommation d'énergie, de pratiques médico-soignantes, de sécurité et de confort et en assurer l'entretien et la mise aux normes;
- s'assurer que les infrastructures soient affectées aux pratiques médico-soignantes répondant aux besoins en soins d'aujourd'hui et de demain;
- maintenir les infrastructures hospitalières universitaires au meilleur niveau afin de rester à la pointe du progrès et des avancées technologiques;
- revoir les missions et objectifs des lieux de soins en réadaptation et développer des synergies en regroupant les compétences;
- réduire l'impact environnemental des infrastructures.

Le parc immobilier des HUG est évalué à une valeur nette de plus de 1,2 milliard de francs pour un âge moyen d'usage des bâtiments de 44 ans. L'entretien de ce parc nécessite un investissement annuel de 2 à 3% de sa valeur, soit un montant de l'ordre de 24 à 36 millions de francs chaque année. Avec un montant moyen annuel accordé sur la période 2020-2024 (L 12464) de 15,5 millions de francs, le seul recours au crédit de renouvellement de l'Etat est notoirement insuffisant puisqu'il couvre à peine la moitié des besoins. Cela induit un manque chronique d'investissements pour les bâtiments exploités par les HUG. Ces derniers nécessitent des rénovations dont certaines deviennent urgentes pour le maintien des activités hospitalières, de la sécurité des patientes et des patients et des collaboratrices et des collaborateurs.

### ***3.1 Projet Regroupement des unités forensiques du milieu ouvert***

#### ***3.1.1 Situation actuelle***

Le nombre de patients sous mesures psychiatriques institutionnelles en milieu fermé (art. 59, al. 3, 60 et 64 du code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (CP; RS 311.0)) ou ouvert (art. 59, al. 2 CP) est en constante augmentation. Ces personnes ayant commis un crime ou un délit souffrent d'un grave trouble mental en relation et bénéficient de traitements ordonnés par la justice. A Genève, environ 20 nouvelles mesures sont prononcées chaque année.

Le service des mesures institutionnelles (SMI), créé en 2017, a pour mission de prendre en charge les mesures psychiatriques institutionnelles en milieu fermé et ouvert (art. 59 et 64 CP) et d'exercer un contrôle qualité sur le déroulement des suivis ambulatoires (art. 63 et 63a CP). Il est donc affilié à la direction médicale des HUG et à l'office cantonal de la détention.

L'établissement de Curabilis (92 places) accueille pour sa part les patients en milieu fermé, tant ceux sous autorité genevoise que ceux issus d'autres cantons associés. Les HUG prennent en charge les patients en milieu ouvert au sein des unités Lilas et Seran sur le site de Belle-Idée (27 lits au total) ainsi qu'en psychiatrie adultes. Du fait du fréquent sureffectif, le manque de places en milieu ouvert est problématique : le flux des sorties des patientes et des patients (selon art. 59, al. 2 CP) du site de Belle-Idée reste très faible (moins de 6 par an), alors que, sur le site de Curabilis, 6 à 8 patients sous autorité genevoise sont de manière constante en attente, faute de place, d'un passage en milieu ouvert (versus 4 à 6 pour l'ensemble des autres cantons).

### *3.1.2 Objectifs et solution proposée*

L'augmentation prévisible des patientes et des patients sous mesures institutionnelles associée à l'éclatement géographique de ces unités ainsi que le fait que la psychiatrie adulte n'est pas adaptée pour suivre ces personnes ont amené les HUG à envisager un regroupement de l'activité dans le bâtiment Platanes. Cette nouvelle unité de 37 lits colligera des unités actuellement accueillies dans les bâtiments Lilas et Seran et permettra la création de 10 à 12 places pour les patientes et les patients (sous mesures selon art. 59, al. 2 CP) au sein de l'ex-UCP (Platanes) ainsi qu'une meilleure répartition des lits.

Ce projet permettra de mutualiser les ressources et de centraliser les surveillances policières dans un même bâtiment tout en libérant des places occupées par des patientes et des patients sous mesures institutionnelles dans des lits de psychiatrie adultes. La proximité des autres équipes SMI augmentera également le sentiment de sécurité des collaboratrices et des collaborateurs.

Enfin, le parcours des patientes et des patients sera amélioré compte tenu de l'optimisation des flux du dispositif Curabilis.

Le coût des travaux pour rénover et utiliser le bâtiment des Platanes sur le site de Belle-Idée et ainsi augmenter et améliorer le dispositif de prise en charge des personnes sous mesures en milieu ouvert s'élève à 3,5 millions de francs.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs stratégiques « Patients partenaires » et « Excellence clinique et qualité » de vision 20/20.

## **3.2 *Projet Sécurisation du tunnel de Beau-Séjour***

### **3.2.1 *Situation actuelle***

La galerie technique du site Cluse-Roseraie usuellement appelée « tunnel de Beau-Séjour », construite au début des années 1960 a été conçue à l'origine pour être un passage technique. Elle relie la clinique de Beau-Séjour à la centrale thermique, soit une longueur d'environ 1 km, et dessert en électricité, eau surchauffée (170 °C à 11 bar) et gaz médicaux l'ensemble des bâtiments exploités par les HUG le long de cette artère. Au cours des années, son utilisation s'est étendue à la circulation du personnel et au transfert de patientes et de patients entre les établissements.

Les HUG ont réalisé en 2015 une étude sécurité incendie conjointement avec la police du feu et l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCCPAM) afin d'évaluer les transformations nécessaires pour assurer la protection des personnes et tendre vers une conformité de cet ouvrage envers les exigences et règles en vigueur.

Par ailleurs, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) construira pour le compte des HUG un bâtiment situé à l'avenue Beau-Séjour 22-24. Cette construction accueillera le service d'ophtalmologie, l'unité de dermatochirurgie et le centre pied-main ainsi que le futur centre de chirurgie ambulatoire en partenariat avec le groupe Hirslanden. Pour des raisons d'espace et de protection du patrimoine et des paysages, l'Etat via l'office du patrimoine et des sites (OPS) n'autorise ni la construction d'un quai de livraison, ni celle d'une arrivée logistique.

### **3.2.2 *Objectifs et solution proposée***

La réglementation relative au compartimentage coupe-feu exige une distance de 50 mètres maximum entre 2 portes de segmentation ainsi qu'une voie d'évacuation. La création d'un nouveau tronçon reliant le nouveau bâtiment Beau-Séjour 22-24 au tunnel permettra de créer une issue de secours sur une section particulièrement à risque. Cet ouvrage améliorera l'accessibilité du tunnel par les intervenants et équipes de secours en cas de sinistre et assurera une évacuation efficace des personnes utilisant ce segment.

Les énergies nécessaires à la nouvelle construction du bâtiment de chirurgie ambulatoire au 22-24 Beau-Séjour transiteront également via ce tronçon ce qui permettra ainsi l'utilisation de productions d'énergie centralisées. Enfin, cette connexion souterraine entre le nouveau bâtiment et les autres bâtiments de Cluse-Roseraie permettra l'acheminement des patientes et des patients hospitalisés, des collaboratrices et des collaborateurs

ainsi que des marchandises, assurant ainsi un fonctionnement cohérent et efficace de l'ensemble du site.

Le coût des travaux pour rénover et sécuriser le tunnel s'élève à 6 millions de francs.

Ce projet répond également à l'objectif stratégique « Collaborateurs » de vision 20/20.

### ***3.3 Projet Rénovation de la route de Belle-Idée***

#### *3.3.1 Situation actuelle*

Les cheminements sur le site de Belle-Idée ont été conçus en 1900. Par conséquent, ils ne sont plus du tout en adéquation avec les exigences des nouveaux modes de déplacement de type mobilité douce, ni avec l'évolution des transports publics (gabarit des bus, nouvelles normes d'accessibilité). La desserte du site par les Transports publics genevois (TPG) est même remise en question.

De plus, la route qui appartient au canton de Genève, comme l'ensemble du domaine de Belle-Idée, est fortement dégradée (trous, nids de poules), ce qui la rend dangereuse. L'éclairage public est également insuffisant pour assurer la sécurité des usagers (public, patientes et patients et collaboratrices et collaborateurs des HUG).

#### *3.3.2 Objectifs et solution proposée*

Ce projet vise à augmenter la sécurité pour tous les usagers du site et à améliorer la qualité de vie sur le domaine.

Le remodelage du site et de ses différents cheminements permettra au public et à la patientèle de jouir du domaine en toute sécurité de par un éclairage adéquat, la création de trottoirs indépendants et la séparation des différents flux (piétons, mobilité douce et véhicules). Une voie paysagère raccordera le cheminement piéton longeant la Seymaz aux Communaux d'Ambilly et au site des Trois-Chêne. De plus, la rénovation et l'élargissement de la route ainsi que la création de 4 arrêts de bus garantira la desserte du site par les TPG pour les années à venir.

Le coût des travaux de rénovation de la route et remodelage du site s'élève à 4 millions de francs.

Ce projet répond également aux objectifs stratégiques « Patients partenaires » et « Collaborateurs » de vision 20/20.



### **3.4 *Projet Nouvel accueil Cluse-Roseaie***

#### **3.4.1 *Situation actuelle***

L'entrée principale des HUG date de 1976 et est organisée de manière à répondre au flux principal de personnes provenant de la rotonde.

La mise en exploitation du Léman Express modifie en profondeur les flux dans cette zone et crée un nouveau flux majeur par l'entrée de la rue Lombard.

Avec ce nouveau flux, l'organisation spatiale de l'entrée principale n'est plus adéquate et nécessite d'être adaptée.

#### **3.4.2 *Objectifs et solution proposée***

Ce projet a pour objectif de revoir l'organisation de cet espace afin d'offrir un accueil unique à l'attention de la patientèle et du public provenant de la rotonde et du Léman Express et ainsi simplifier leur orientation vers les différents services en optimisant la gestion des flux.

Ce remodelage vise à supprimer les différents cloisonnements résultant d'une série de transformations successives et à créer ainsi un nouvel espace ouvert qui servira de zone d'attente pour le public et la patientèle et qui se trouvera au centre des différentes prestations (bureaux admissions, bureau de programmation opératoire, bureau « Mon dossier médical », bancomats); il sera pourvu d'un bureau d'accueil bien visible.

L'aspect architectural projeté reprendra celui de l'entrée du bâtiment Gustave Julliard et la cohérence visuelle renforcera le sentiment d'unité du site. Ce nouvel espace accueillera également un espace d'exposition afin de marquer l'ouverture des HUG sur l'extérieur.

Le coût de ces travaux s'élève à 3 millions de francs.

Ce projet répond aux objectifs stratégiques « Patients partenaires » et « Excellence clinique et qualité » de vision 20/20.

### **3.5 *Projet Rénovation des friches suite aux déménagements des laboratoires à Batlab***

#### **3.5.1 *Situation actuelle***

5 800 m<sup>2</sup> ont été libérés dans la zone nord grâce à la mise en service du bâtiment des laboratoires (Batlab) et au déplacement de laboratoires de recherche au Centre médical universitaire (CMU). Ces surfaces, récemment transférées aux HUG dans le cadre du remaniement parcellaire, ne sont plus conformes aux normes de construction, d'énergie et de sécurité.

Par ailleurs, l'activité ambulatoire connaît une forte progression. Aux HUG, elle a progressé de 35% en 5 ans, ce qui a pour conséquence que les locaux dévolus à cette activité sont aujourd'hui insuffisants. Enfin, ils sont éparpillés sur plusieurs bâtiments, ce qui pose des problèmes de coordination et d'efficacité.

### 3.5.2 Objectifs et solution proposée

Un réaménagement du plateau ambulatoire des spécialités de médecine est nécessaire pour créer dans un futur immédiat de nouvelles structures d'accueil et d'admissions ainsi que des espaces de consultation efficaces, conformes aux pratiques actuelles et aux attentes de la population. Ce plateau prendra place dans les bâtiments Louise Morier, David Klein et Jean-Louis Prévost dans une partie des friches libérées par la mise en service de Batlab en 2015. Ce projet augmentera donc les capacités des HUG à mener leurs missions. Il améliorera notablement la prise en charge des patientes et des patients.

En parallèle, une réflexion globale de la zone nord concernant l'avenir des consultations ambulatoires et des soins stationnaires adultes ainsi qu'un plan directeur de zone seront menés de concert avec les HUG. Il en résultera, à moyen et long termes, une réorganisation des activités ambulatoires ainsi que la complète transformation du quartier.

Ce projet d'efficacité permettra d'optimiser les surfaces à disposition dans l'attente de la réalisation de la cité hospitalière zone nord.

Le coût des travaux de rénovation et de réaménagement du plateau ambulatoire s'élève à 3,17 millions de francs.

Ce projet répond également aux objectifs stratégiques « Patients partenaires » et « Excellence clinique et qualité » de vision 20/20.

## 4. Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique K – Santé et se répartit temporellement comme suit :

	Crédit supplémentaire 2020-2024 (en francs)				
	2021	2022	2023	2024	Cumul
Dépenses	9 000 000	7 500 000	7 500 000	4 000 000	<b>28 000 000</b>
Recettes	0	0	0	0	<b>0</b>
Investissements nets	9 000 000	7 500 000	7 500 000	4 000 000	<b>28 000 000</b>

## 5. Répartition du crédit supplémentaire demandé entre propres investissements et subventions d'investissement octroyées

	Crédit supplémentaire 2020-2024 (en francs)				
	2021	2022	2023	2024	Cumul
Subvention d'investissement accordée en lien avec le Covid	8 323 000	0	0	0	<b>8 323 000</b>
Subventions d'investissement accordées en lien avec des travaux réalisés sur des bâtiments propriété des HUG	0	3 177 000	2 000 000	1 000 000	<b>6 177 000</b>
<b>Total des subventions d'investissement octroyées (5640)</b>	<b>8 323 000</b>	<b>3 177 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>14 500 000</b>
Propres investissements (travaux réalisés sur des bâtiments propriété de l'Etat 5040)	677 000	4 323 000	5 500 000	3 000 000	<b>13 500 000</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>9 000 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>28 000 000</b>

## 6. Charges de fonctionnement liées relatives aux projets d'investissement

Les différents projets ne généreront pas de charges de fonctionnement liées.

## 7. Charges de fonctionnement induites

La mise en exploitation du projet RUFO engendrera des charges induites supplémentaires d'un montant total de 2 200 000 francs sous la forme d'une augmentation de l'indemnité de fonctionnement dédiée aux missions d'intérêt général accordée aux HUG. Cette somme couvrira le différentiel existant entre les charges supplémentaires induites par l'augmentation de capacité de la structure, dont 24,05 ETP et les produits de facturation attendus. L'augmentation de l'indemnité de fonctionnement accordée aux HUG doit encore être inscrite au plan financier quadriennal 2022-2025 à hauteur de 1 655 000 francs (sous réserve des arbitrages définitifs), un montant de 545 000 francs ayant déjà été accordé en 2020.

Les investissements prévus généreront des charges induites supplémentaires sous forme d'intérêt de la dette pour 420 000 francs et de charges d'amortissement pour 1 420 000 francs.

Le total des charges de fonctionnement induites s'élèvera donc à 3,49 millions de francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
- 4) *Plans des sites de Cluse-Roseraie et de Belle-Idée*
- 5) *Plan du projet de réaménagement de l'accueil Cluse-Roseraie (projet Nacre)*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité, de la population et de la santé.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destinés à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux Universitaires de Genève et aux investissements liés à la pandémie du coronavirus.
- ♦ Rubriques budgétaires concernées :  
CR 0430 – NAT 5640 "Subventions aux entreprises publiques"  
CR 0616 – NAT 5040 "Bâtiments"
- ♦ Politique publique concernée : K - Santé
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	28'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	28'000'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mio de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépense brute	9.0	7.5	7.5	4.0	0.0	28.0
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	9.0	7.5	7.5	4.0	0.0	28.0

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui  non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
NET LIE et INDUIT	-0.14	-2.75	-3.10	-3.38	-3.49	-3.49	-3.49	-3.49

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

oui  non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2021, conformément aux données des tableaux financiers.

oui  non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

oui  non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2021.

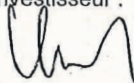
oui  non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au plan financier quadriennal 2022-2025.

oui  non Autre remarque : Ce projet est inscrit au PDI 2021-2030.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25.05.2021

Signature du responsable financier du département investisseur :



Genève, le :

Signature du responsable financier du département utilisateur :





## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque complémentaire du département des finances :

Durant sa période de réalisation, ce projet ne génère pas de charges de fonctionnement liées.

Dès 2021, le projet génère des charges de fonctionnement induit qui sont constituées :

- de charges financières supplémentaires (intérêts de la dette et amortissements). Elles augmentent progressivement pour atteindre 1,84 million dès 2025.
- d'une subvention de fonctionnement supplémentaire de 1,66 million de francs par an dès 2022 accordée aux HUG.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.05.2021

MB M. Berg

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 7 mai 2021.

---

**1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET**  
**Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire**  
**à la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les**  
**exercices 2020 à 2024, destinés à divers investissements de renouvellement des**  
**Hôpitaux Universitaires de Genève et aux investissements liés à la pandémie du**  
**coronavirus**

<b>Projet présenté par le département de la sécurité, de la population et de la santé</b>		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<i>(montants annuels, en millions de fr.)</i>							
Dépenses d'investissement		9.0	7.5	7.5	4.0	0.0	28.0
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	Durée	9.0	7.5	7.5	4.0	0.0	28.0
Mob. et éqpts - Subv. Invest.	10 ans	8.3	0.0	0.0	0.0	0.0	8.3
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bâtiment - HUG - Subv. Invest.	25 ans	0.0	3.2	2.0	1.0	0.0	6.2
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bâtiment	40 ans	0.7	4.3	5.5	3.0	0.0	13.5
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

25.5.2021



## 2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destinés à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux Universitaires de Genève et aux investissements liés à la pandémie du coronavirus

## Projet présenté par le département de la sécurité, de la population et de la santé

(montants annuels, en mio de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	dès 2026
<b>TOTAL charges liées et induites</b>	<b>0.14</b>	<b>2.75</b>	<b>3.10</b>	<b>3.38</b>	<b>3.49</b>	<b>3.49</b>
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.14	1.10	1.44	1.72	1.84	1.84
Intérêts [34]	0.14	0.25	0.36	0.42	0.42	0.42
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.85	1.08	1.30	1.42	1.42
Subventions [363 + 369]	0.00	1.66	1.66	1.66	1.66	1.66
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus liés et induits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET LIE ET INDUIT</b>	<b>-0.14</b>	<b>-2.75</b>	<b>-3.10</b>	<b>-3.38</b>	<b>-3.49</b>	<b>-3.49</b>
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.14	-2.75	-3.10	-3.38	-3.49	-3.49

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

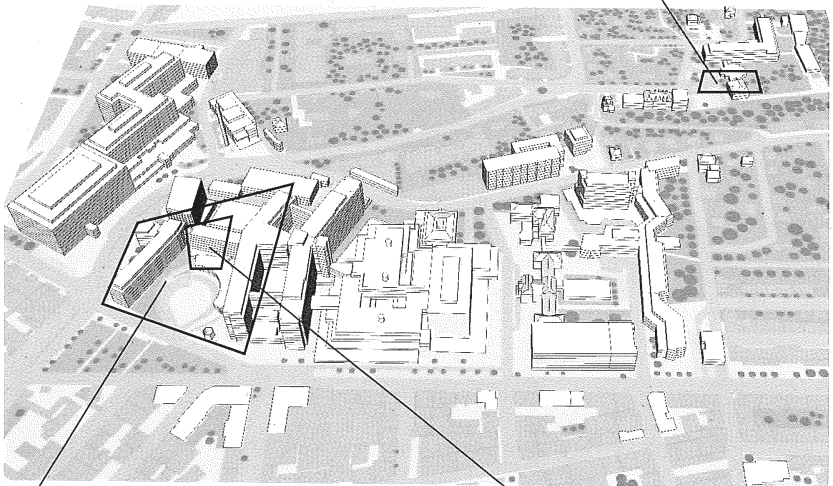
25.5.2021



## ANNEXE 4

## Site Cluse- Roseraie

Sécurisation du tunnel de Beau-Séjour



Rénovation des friches suite aux déménagements des laboratoires à Batlab

Nouvel Accueil Cluse Roseraie

## Annexe: Plan de site et implantation des projets

## Site de Belle-Idée

